

<http://ader-lyc.spip.ac-rouen.fr/formations/le-dispositif-ulis/article/presentation-du-dispositif-ulis>



Présentation du dispositif ULIS

- Formations - Le dispositif ULIS -



Date de mise en ligne : vendredi 20 juillet 2018

Copyright © Lycée Professionnel Clément Ader Bernay - Tous droits réservés

L'ULIS est un dispositif au service de la construction du parcours de l'élève en situation de handicap.

Les élèves reçoivent un enseignement adapté qui met en oeuvre les objectifs prévus par le projet personnalisé de scolarisation, comportant, autant qu'il est possible, des plages d'inclusion dans la classe de référence où l'élève est obligatoirement inscrit.

L'ULIS a trois objectifs :

- permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune ;
- développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie scolaire et l'amélioration des capacités de communication, même lorsque leurs acquis sont très réduits ;
- concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle concerté.

Un suivi particulier est assuré par :

- **L'enseignant référent** assure, sur l'ensemble du parcours de formation, les liens avec l'élève et la famille : il connaît donc l'historique du dossier de chaque élève. Il réunit l'ESS. Il applique les décisions de la CDAPH pour les mettre en oeuvre. Il réunit, a minima une fois par an, l'équipe de suivi de la scolarisation (ESS) pour actualiser le PPS de l'élève et adapter son parcours ;
- **Une coordonnatrice**, Mme Pichereau-Quentin, qui assure l'organisation du dispositif et l'adaptation des enseignements. Elle est chargée de préparer le PPS de chaque élève du dispositif en lien avec les enseignants et le référent ;
- **L'équipe de suivi de la scolarisation** (ESS) pour actualiser le PPS de l'élève et adapter son parcours, sa composition est large :
 - l'élève et sa famille (l'élève handicapé majeur ou les représentants légaux de l'élève handicapé mineur) ;
 - l'enseignant référent ;
 - le (ou les) enseignants qui ont en charge sa scolarité
 - la coordinatrice de l'ULIS ;
 - la conseillère d'orientation psychologue ;
 - l'infirmière de l'éducation nationale ;
 - l'assistant(e) de service social en faveur des élèves ;
 - les personnels de l'établissement de santé, médico-social ou libéraux qui participent à la prise en charge de l'élève.

Actuellement, le dispositif ULIS intègre 15 élèves .